

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 26
- absents..... 07
- votants..... 31
- procurations..... 05

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

20 NOV. 2023

publication en ligne le :

20 NOV. 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 14 novembre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 07 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Christophe AKELIAN, Mme Nathalie BERTHET-BONGAY, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Lucien LAVOREL, Mme Juliette LAZZERINI, M. Michel MARGUIGNOT, et Mme Carole ORTOLLAND, absents et excusés.

Mme Nathalie BERTHET-BONGAY a donné procuration à Mme Stéphanie VEREL.

M. Lucien LAVOREL a donné procuration à M. Jean-Philippe BOIS.

Mme Juliette LAZZERINI a donné procuration à Mme Emmanuelle CUVEILLIER.

M. Michel MARGUIGNOT a donné procuration à M. Jean-Marc LOUCHE.

Mme Carole ORTOLLAND a donné procuration à Mme Brigitte REBOUILLAT.

M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD a été désigné secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023 / 101 Adaptation du tableau des emplois :

Monsieur le Maire expose ;

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir un service public de qualité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT SUR LA CRÉATION du poste dont le détail figure en annexe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,


Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,


Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD.

**Annexe à la délibération approbative
du Conseil Municipal n° 2023/101
en date du 14 novembre 2023**

CRÉATION DE POSTES

Il est proposé de créer l'emploi permanent suivant :

Filière	Grade	Nb	Temps de travail	Date d'effet	Observations
Technique	Adjoint technique	1	Temps non complet (28/35 ^{ème})	01/12/2023	Remplacement d'un agent inapte (Multi accueil Pic et Plume)